



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 131 de la liste préliminaire*

Planification des programmes

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

Deuxième volet : plan-programme biennal

Programme 9

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale	2
Sous-programme 1. Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	4
Sous-programme 2. Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.	6
Sous-programme 3. Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.	7
Textes portant autorisation du programme	8

* A/67/50.



Orientation générale

9.1 Le programme a été établi en 2002, à la suite de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À la suite de cet examen, dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a mis un terme au Nouvel ordre du jour et fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)¹ soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale devrait concentrer ses efforts pour le développement de l'Afrique. Dans la résolution, l'Assemblée a également défini les domaines et les modalités de cet appui; elle a en particulier souligné la nécessité de doter le Secrétariat de l'Organisation, à New York, d'une structure qui examine et rend compte de l'appui du système des Nations Unies et de la communauté internationale au Nouveau Partenariat et de l'application coordonnée des décisions et recommandations issues des réunions au sommet et des conférences ayant trait à l'Afrique, et qui coordonne une action mondiale de soutien au Nouveau Partenariat. Elle a en outre accueilli avec satisfaction les mesures déjà prises au niveau régional par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour organiser les activités des organismes des Nations Unies en groupements thématiques qui couvrent les domaines prioritaires du Nouveau Partenariat et, à ce propos, a demandé instamment le renforcement de ce processus afin d'intensifier l'action coordonnée des organismes des Nations Unies à l'appui du Nouveau Partenariat. Avant l'adoption de la résolution 57/7, le Conseil économique et social a estimé, dans sa résolution 1998/46, qu'il faudrait organiser régulièrement des réunions interorganisations dans chaque région pour y améliorer la coordination entre les programmes de travail des organismes des Nations Unies. Au fil des ans, les réunions consultatives ont fini par donner lieu à la création d'un mécanisme formel à part entière. Le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, convoqué par la CEA, est devenu l'instrument destiné à renforcer la cohérence, la coordination et la coopération à l'échelle du système, afin que les organismes œuvrent, unis dans l'action, à l'appui de l'Union africaine et de son programme relevant du NEPAD, y compris le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. L'Assemblée a, enfin, demandé aux organismes des Nations Unies, dans sa résolution 57/7, d'accroître leurs activités de mobilisation et leurs activités d'information à l'appui du développement en Afrique. Elle a ensuite approuvé, dans sa résolution 57/300, la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et décidé de confier au Conseiller spécial la responsabilité de coordonner l'établissement de rapports et les activités de soutien au NEPAD. Cette responsabilité a ensuite été réaffirmée dans une série de résolutions de l'Assemblée générale.

9.2 Lors du Sommet mondial tenu à l'ONU en septembre 2005 (voir résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde ont réaffirmé leur volonté de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique, le seul continent à ne pas être en voie d'atteindre un seul des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) d'ici à 2015. L'engagement a été pris, dans le cadre du Partenariat, d'atteindre les objectifs du Millénaire, établissant ainsi des liens importants avec la Déclaration du Millénaire.

¹ Le NEPAD a été officiellement adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine à sa trente-septième session ordinaire, tenue à Lusaka en juillet 2001.

Le NEPAD a largement fait siennes les priorités de la Déclaration pour ce qui est des besoins spéciaux de l'Afrique. Par son appui au NEPAD, le programme contribuera donc considérablement à la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique, compte tenu, en particulier, de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue au Siège de l'ONU en septembre 2010, à l'occasion de laquelle les dirigeants mondiaux ont considéré qu'il faudrait accorder plus d'attention à l'Afrique. À sa douzième session, le Mécanisme de coordination régionale a recommandé à son secrétariat et à celui du Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique d'entamer une collaboration étroite dès 2012.

9.3 Le 22 septembre 2008, lors de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, qui s'est tenue au Siège de l'ONU, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 63/1, la Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport exhaustif sur le thème « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives ». Conformément au paragraphe 39 de ladite déclaration, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée son rapport intitulé « Mécanisme d'évaluation des engagements concernant les besoins de développement de l'Afrique » (A/65/165). Le mécanisme de suivi amélioré nécessitera l'organisation d'examen périodiques formels soit sous l'autorité de l'Assemblée générale dans le cadre du point de son ordre du jour consacré au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, soit lors d'un débat spécial du Forum pour la coopération en matière de développement, qui a lieu tous les deux ans sous la direction du Conseil économique et social et est entièrement dédié aux questions africaines.

9.4 Lors de la mise en œuvre du programme, l'accent sera tout particulièrement mis sur les besoins des pays les moins avancés, qui se trouvent, en majorité, en Afrique. À cet égard, le programme renforcera sa collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'intégrer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul) à l'échelle nationale. Pour ce faire, un lien direct a été établi entre ce programme et le programme du NEPAD et avec les communautés économiques régionales qui mettent en œuvre les programmes de la Commission de l'Union africaine.

9.5 La persistance des conflits armés dans certains pays de la région continue d'être un obstacle majeur au développement de l'Afrique. On a admis depuis longtemps qu'il fallait élaborer une réponse globale pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement; le Secrétaire général a mis ce besoin en avant en 1998 dans son rapport sur les causes de conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Dans sa résolution 63/304, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les résultats de l'examen des recommandations figurant dans le rapport originel et sur les engagements pris, les actions réalisées, les progrès accomplis et les enseignements tirés depuis 1998. À la suite de cet examen complet (A/65/152-S/2010/526), l'Assemblée, dans sa résolution 65/278, a noté que l'examen était achevé et a prié le Secrétaire général de continuer de suivre la question et de lui faire rapport tous les ans sur les obstacles persistants et les défis nouveaux entravant la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que sur

l'action menée et l'aide apportée par le système des Nations Unies. L'Assemblée a par ailleurs prié le Secrétaire général de renforcer le rôle de l'équipe spéciale interdépartementale sur les affaires africaines.

9.6 Conformément au mandat donné par l'Assemblée générale dans ses résolutions, les objectifs du programme sont les suivants : a) mobiliser l'aide de la communauté internationale et donner un nouvel élan à son action en faveur de la paix et du développement en Afrique; b) veiller à ce que le développement de l'Afrique demeure l'un des soucis prioritaires de la communauté internationale; c) faciliter l'instauration, à l'échelle internationale, de conditions propices aux efforts de développement en Afrique; d) favoriser l'adoption par les organismes des Nations Unies d'une démarche coordonnée et efficace pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière d'appui au développement, tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel; e) renforcer et améliorer la coopération Sud-Sud pour soutenir le progrès de l'Afrique.

9.7 L'action régionale et internationale a été centrée sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat et sur l'aide à l'Afrique en vue de mettre sur pied des structures solides qui favorisent la paix et la sécurité. Le programme appuiera ces efforts par une combinaison d'études et d'activités de mobilisation et d'information, et par une meilleure coordination de l'action du système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique.

9.8 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique assurera la coordination d'ensemble et la direction du programme, qui sera placé conjointement sous sa responsabilité et celle de la CEA et du Département de l'information.

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Renforcer la coopération internationale en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de la réalisation des objectifs du Millénaire en Afrique

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier	a) i) Augmentation du nombre d'activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique ii) Augmentation du nombre de forums traitant de la coopération Sud-Sud en faveur de l'Afrique
b) Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique	b) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes lancées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique
c) Accroissement de la sensibilisation internationale aux problèmes de développement de l'Afrique	c) Augmentation du nombre de consultations du site Web du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

Stratégie

9.9 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est chargé de l'exécution du sous-programme. Le sous-programme a pour objectif de veiller à ce que les problèmes du développement de l'Afrique soient adéquatement pris en compte dans les débats des organes intergouvernementaux et reflétés dans les résolutions de ces organes. Pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes du développement de l'Afrique, des activités seront menées dans les domaines suivants : activités de mobilisation et activités à effet catalytique, participation aux principaux forums, promotion de la coordination dans le système des Nations Unies, promotion de la coopération Sud-Sud et participation de la société civile et du secteur privé. Compte tenu des liens étroits entre la paix et le développement durable en Afrique, le sous-programme permettra de continuer d'analyser et de mettre en lumière les sources des conflits, en cherchant à déceler leurs signes annonciateurs dans les pays africains, et de formuler des recommandations sur les mesures à prendre pour désamorcer ces conflits.

9.10 Le Bureau collaborera étroitement avec les États Membres, l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et tout le système des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods, pour s'acquitter de ses fonctions. Il appuiera la création d'un consortium international pour les infrastructures, ayant le NEPAD comme cadre de référence, en vue de faciliter les investissements publics et privés dans l'infrastructure en Afrique, et encouragera et soutiendra les initiatives de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau continuera de procéder à des études et d'organiser des réunions de groupes d'experts sur le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du programme du NEPAD, d'établir et de maintenir des contacts avec les organisations de la société civile et le secteur privé et d'encourager leur participation à la mise en œuvre du programme du Nouveau Partenariat.

9.11 Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique continuera d'assurer le suivi des engagements pris par la communauté internationale en faveur de l'Afrique dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que lors de la Réunion de haut niveau de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique et du Sommet de 2010 sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, dans le Programme d'action d'Istanbul de 2011 et lors d'autres conférences internationales qui se sont tenues depuis. Il assurera également le suivi de l'appui (notamment financier et technique) accordé à l'Afrique par de nouveaux partenaires de développement. Il plaidera en faveur d'un véritable partenariat entre les pays africains et les nouveaux partenaires de développement et en fera mieux connaître l'importance à l'échelle internationale. En outre, il encouragera la coopération Sud-Sud, notamment par l'entremise du mécanisme prévu par la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, et fournira son appui à divers forums Sud-Sud. Par ses interactions avec les pays du Sud, le Bureau, qui est coorganisateur du processus de Tokyo, continuera d'encourager l'organisation de forums qui déboucheront sur des mesures pratiques pour promouvoir la coopération Sud-Sud et permettre aux pays africains de tirer profit de l'échange de données d'expérience avec d'autres pays en développement et, éventuellement, de l'assistance et de la coopération techniques d'autres pays en développement ou de pays dont l'économie décolle.

9.12 Compte tenu de la ferme volonté des pays africains de renforcer la gouvernance dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le Bureau appuiera la création de capacités institutionnelles et la bonne gouvernance aux fins de faciliter l'exécution du programme du NEPAD.

Sous-programme 2

Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Renforcer l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD aux échelons régional et sous-régional, y compris la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies à l'appui de l'Union africaine et de la mise en œuvre de son programme relevant du NEPAD à l'échelon régional et sous-régional	a) Augmentation du nombre de programmes conjoints entrepris par les groupes créés au titre du Mécanisme de coordination régionale en appui de l'Union africaine et de la mise en œuvre de son programme relevant du NEPAD à l'échelon régional et sous-régional
b) Renforcement de la capacité des organismes régionaux et sous-régionaux, en particulier l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, de concevoir et d'exécuter leurs programmes ainsi que d'en assurer le suivi	b) Augmentation du nombre de projets conjoints de renforcement des capacités mis en œuvre à l'échelon régional et sous-régional dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique

Stratégie

9.13 La CEA est chargée de l'exécution du sous-programme 2 et c'est la Division du développement économique et du NEPAD qui entreprendra les activités prévues. Pour mettre en œuvre le sous-programme, la CEA travaillera en étroite relation avec d'autres entités des Nations Unies aux échelons mondial, régional et sous-régional, en particulier avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Département de l'information, le Département des affaires économiques et sociales, et les équipes de directeurs régionaux, dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en appui de l'Union africaine et de son programme relevant du NEPAD.

9.14 Les organismes des Nations Unies devraient encore intensifier, au cours des prochaines années, leur soutien au NEPAD et à la mise en œuvre du programme de travail relevant du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Toutefois, pour que cet appui donne des résultats concrets, il faut renforcer encore la coordination et mettre davantage l'accent sur les activités communes. Dans ce sous-programme, la priorité sera donnée au renforcement de la collaboration et de la coordination interinstitutions dans l'exécution des activités de coopération technique confiées aux divers groupes du Mécanisme de coordination régionale en Afrique à l'appui des priorités définies dans le programme de travail du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine. Il

s'agira notamment de renforcer la collaboration et la coordination avec l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et d'autres organisations régionales ou bilatérales, afin d'assurer un appui efficace par l'entremise du Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le sous-programme permettra de favoriser et d'appuyer des initiatives efficaces, cohérentes et coordonnées de la part des organismes des Nations Unies, y compris l'Équipe de directeurs régionaux et le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, en faveur de l'Union africaine et du NEPAD. Il fournira des services fonctionnels lors des réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale en Afrique à l'échelle régionale et sous-régionale, s'agissant notamment du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'appui du système des Nations Unies aux programmes de l'Union africaine et du NEPAD, et de l'établissement des rapports y afférents.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Objectif de l'Organisation : Intensifier la mobilisation internationale en faveur du développement économique, politique et social de l'Afrique et l'appui aux mesures prises par l'Afrique et par la communauté internationale en vue de promouvoir le redressement économique et le développement durable de la région et d'atteindre les objectifs du NEPAD et les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives au redressement économique et au développement durable en Afrique

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de consultations du site Web d'*Afrique Renouveau*
ii) Augmentation du nombre d'articles publiés en ligne qui sont repris ailleurs du fait de l'intérêt qu'ils suscitent

Stratégie

9.15 La responsabilité du sous-programme 3 incombe au Département de l'information. Il s'agit de définir des stratégies mondiales de communication sur les questions prioritaires concernant l'Afrique, notamment de susciter un appui à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique et dans les pays donateurs et d'obtenir une mobilisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces stratégies seront mises en œuvre de manière concertée avec le reste du Département, le Groupe de la communication des Nations Unies et le système des Nations Unies dans son ensemble, en particulier avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et la CEA. Les activités à mener comprennent la publication de la revue *Afrique Renouveau*, ainsi que de plusieurs autres documents d'information, en particulier des informations et des notes analytiques disponibles uniquement sur le Web, des documents de référence, des communiqués de presse et des documents d'information à l'usage des médias internationaux et des médias

africains autres que ceux de l'ONU. On s'attachera à améliorer la diffusion de l'information auprès du public et de groupes cibles, en établissant des contacts directs avec des particuliers et des groupes, comme les parlementaires, les décideurs des organisations tant gouvernementales que non gouvernementales, les syndicats, la société civile et les universités, et en menant une action de sensibilisation systématique auprès des médias africains et internationaux. Cela permettra de tenir les principales parties prenantes informées des grandes initiatives et manifestations internationales et nationales qui touchent le développement durable de l'Afrique.

Textes portant autorisation du programme

Résolutions de l'Assemblée générale

54/234	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
55/2	Déclaration du Millénaire
55/210	Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), et notamment de l'initiative visant à la création d'un fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté
55/214	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
55/217	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
56/95	Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/7	Examen et évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/300	Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
58/233	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international
58/235	Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005

- 61/229 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 61/230 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 62/179 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 63/1 Déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique
- 63/267 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 63/304 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 64/258 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Résolutions du Conseil de sécurité

- 1170 (1998) Prévention des conflits et promotion de la paix, de la sécurité et du développement durables en Afrique
- 1197 (1998) Appui aux initiatives régionales et sous-régionales relatives à l'Afrique et renforcement de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales concernant les mesures de prévention et du maintien de la paix

Conseil économique et social

- 1998/44 Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies
- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil lors de son débat de haut niveau de 2001